

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_144

Objet : Adoption du plan de formation des élus communautaires pour la durée du mandat 2026-2032

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (75) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAYEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 83

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_144

Objet : Adoption du plan de formation des élus communautaires pour la durée du mandat 2026-2032

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L. 5211-12 ;

Considérant que les élus communautaires bénéficient d'un droit à la formation adapté à leurs fonctions ;

Considérant que la formation des élus constitue un levier essentiel pour l'exercice éclairé du mandat local et l'amélioration de la qualité de l'action publique ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de définir les orientations du plan de formation des élus pour la durée du mandat ;

Il vous est proposé :

- d'adopter le plan de formation des élus communautaires pour la durée du mandat 2026-2032 selon les orientations suivantes :
 - connaissance de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
 - finances locales, fiscalité, budget et prospective financière ;
 - commande publique et sécurité juridique des actes ;
 - développement économique, aménagement du territoire, urbanisme et habitat ;
 - transition écologique, énergétique et environnementale ;
 - eau, assainissement, GEMAPI et prévention des risques ;
 - ressources humaines et management public ;
 - déontologie, prévention des conflits d'intérêts et statut de l' élu local ;
 - communication publique, relations avec les usagers et participation citoyenne ;
 - plus généralement, toute formation en lien direct avec les compétences exercées par la Communauté d'agglomération et les responsabilités confiées aux élus,

- les formations pourront être organisées sous forme individuelle ou collective et seront dispensées par des organismes agréés conformément aux dispositions en vigueur,
- de fixer le montant des dépenses de formation à 10 000 € par an,
- les dépenses correspondantes seront financées dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

